

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 8 septembre 2018

Renforcer l'accès territorial aux soins : Inauguration d'une nouvelle maison de santé dans la Nièvre

L'inauguration de la maison de santé de Garchizy aujourd'hui dans la Nièvre, la 101^e en Bourgogne-Franche-Comté, témoigne une nouvelle fois de la dynamique de la région pour soutenir le développement de l'exercice coordonné, l'un des axes du plan national pour renforcer l'accès territorial aux soins.

Un an après le lancement du plan pour renforcer l'accès territorial aux soins, présenté en octobre 2017, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté se mobilise sur tous les chantiers « pour que chaque territoire dispose d'un projet de santé adapté et sur-mesure ».

La plaque de la 101^e maison de santé de la région a été révélée ce samedi 8 septembre à Garchizy, en présence du délégué départemental de l'agence, Régis Dindaud.

La structure rassemble plus d'une vingtaine de professionnels : quatre médecins généralistes, mais aussi des masseurs-kinésithérapeutes, des infirmiers, une sage-femme ou une pharmacienne...En accueillant également des étudiants en médecine (internes, externes), elle constitue le modèle d'initiative que le plan national entend susciter : un projet d'équipe tourné vers la coopération, la formation, l'innovation.

Aides à la mise en œuvre du projet

La région avance vite et fort sur ce chantier : les maisons de santé sont assez bien réparties sur l'ensemble de son territoire.

Le plan vise à doubler les structures d'exercice coordonné à l'échelle nationale, et l'ARS Bourgogne-Franche-Comté s'attache à faire émerger de nouvelles dynamiques (plus de 20 nouveaux projets de santé sont validés) mais s'est fixé deux autres priorités :

- conforter les structures les plus fragiles, notamment en raison du départ de médecins,
- accompagner la montée en charge des structures existantes, en vue d'améliorer le service rendu aux patients.

L'Agence apporte un soutien financier adapté aux différents dispositifs à travers une aide au démarrage et des aides lors de la mise en œuvre du projet de santé.

Une nouvelle cartographie

Dans la Nièvre, les cinq autres chantiers du plan national sont bel et bien engagés : qu'il s'agisse d'encourager les stages en ambulatoire dans les zones sous-denses, d'accompagner la révolution numérique en santé, de projeter du temps médical et soignant, de développer les coopérations entre professionnels ou de simplifier leur vie quotidienne pour gagner du temps médical.

Le département compte par exemple 16 médecins engagés dans des contrats de stabilisation et de coordination, c'est-à-dire des démarches de prise en charge coordonnée de leurs patients, mais aussi de formation des futurs diplômés.

C'est également le département de la région qui dispose du plus grand nombre de sites - une dizaine de maisons de santé et groupements - dotés d'équipements de télémédecine attribués dans le cadre d'un appel à projet de 2017 et en cours de déploiement, essentiellement dans les spécialités de la dermatologie et de la cardiologie.

Le plan s'appuie aussi sur la nouvelle cartographie des zones en tension éligibles à des aides au maintien ou à l'installation de professionnels de santé.

Concernant les médecins, dans la Nièvre comme dans l'Yonne, ce « zonage » arrêté fin 2017 a d'ores et déjà été révisé (juin 2018), pour tenir compte des difficultés de la démographie médicale et des besoins de la population.



